



**AVEC TOI JE PEUX...**

**Merci aux proches aidant-e-s,  
le 30 octobre, c'est votre journée !**

Brigitte Crottaz, conseillère nationale

# Etude Swiss Age Care

- Les chiffres recueillis à partir des statistiques fédérales (2013) montraient qu'environ **170'000 personnes** investissaient du temps dans la garde de leurs enfants, partenaires, parents, ou amis ayant besoin de soins.
- Cela représentait au total environ **64 millions d'heures de travail** non rémunéré, ce qui peut être estimé à **3,5 milliards de francs par an**.

# Proches aidants : questions

- Renoncement à une activité professionnelle ou réduction de celle-ci ? Perte financière ?
- Absentéisme au travail ?
- Nature et fréquence des tâches assumées ?
- Soins à des parents malades par des enfants ou des jeunes ?
- Epuisement des proches-aidants ?

# Interventions parlementaires de 2009 à 2013

- Postulat Seydoux-Christe (09.4199) : «**Congé rémunéré d'une durée suffisante pour les parents d'enfants gravement atteints dans leur santé** »,
- Postulat de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (13.3366) : « **Prévoir des allocations d'assistance et des possibilités de décharge pour les personnes qui prennent soin d'un proche** »
- Mesure 65 de l'arrêté fédéral sur le programme de la législature du 15 juin 2012 : « **Encourager la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches** »



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# Soutien aux proches aidants Analyse de la situation et mesures requises pour la Suisse

Rapport du Conseil fédéral

Berne, le 5 décembre 2014

# Statistiques du CF en 2014

- **330 000** personnes en âge de travailler apportent régulièrement soins et assistance à des proches.
- Environ **700 000** personnes de tous âges sont tributaires d'une aide informelle.
- Le nombre de personnes âgées nécessitant des soins augmentera au cours de prochaines années.
- Un millier d'enfants tombent gravement malades chaque année.

Le Conseil fédéral lance diverses mesures visant à soutenir les proches aidants et examine les conditions leur permettant de mieux concilier activité professionnelle et travail de prise en charge.

Ces mesures seront réalisées en collaboration avec les cantons, les communes et des organisations privées.

- **Informations** de meilleure qualité.
- Offres de **décharge** : service de bénévoles / lits en maisons de retraite et en EMS pendant des périodes de vacances.
- Mesures permettant de mieux **concilier travail et soins** aux proches.
- Élaboration de **bases légales** pour améliorer la sécurité juridique en cas d'absences au travail pendant une courte durée.
- Examiner les possibilités d'introduire un **congé pour tâches d'assistance** avec ou sans maintien du salaire pour les absences de longue durée.



# Programme de promotion «Offres visant à décharger les proches aidants»

## 2017 – 2020



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP

# Offres visant à décharger les proches-aidants, 2017-2020

## Ambitions :

- Mieux cerner la situation et les besoins des proches aidants => **offres de soutien et de décharge adaptées aux besoins ;**
- Analyser l'utilisation et la conception des offres existantes pour que les **prestataires puissent développer leurs offres** professionnelles et informelles en faveur des proches aidants ;
- Créer des **repères** pour que les proches aidants reçoivent davantage de **soutien** dans le monde du travail et de la formation ;
- Créer des bases de **planification** à l'intention des cantons, des villes et des communes pour qu'ils puissent développer encore les conditions nécessaires et les structures adaptées.

## De 2015 à 2017, plusieurs interventions parlementaires ont encore été déposées concernant les proches aidants :

- l'initiative parlementaire Bulliard-Marbach (15.424) : **«Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge»**
- Postulat Schmid-Federer (15-3456): **«Ne pas négliger les enfants soignant des proches»**
- Interpellation Quadranti (16.3422) : **«Se pencher sur la lourde charge des enfants soignant des proches et adapter le plan d'action en conséquence »**
- Postulat Müller-Altarmatt (16.3868) : **«Pour une couverture LPP adéquate des proches aidants »**
- Question Romano (17.1042) : **«Les proches aidants avec une double charge de "care" ne doivent pas devenir de futurs pauvres à la retraite»**
- Interpellation Roduit (18.4044) : **«A-t-on oublié les parents qui s'occupent d'enfants gravement malades ou handicapés?»**

# **CONSULTATION en cours jusqu'au 16.11.18**

## **Proposition de 3 mesures**

### **1) Maintien du salaire pour les absences de courte durée**

Créer des conditions uniformes et une sécurité juridique dans le droit des obligations.

*(coûts pour l'économie 90-150 millions)*

# **CONSULTATION en cours jusqu'au 16.11.18**

## **Proposition de 3 mesures**

**2) Créer un congé pour la prise en charge d'un enfant gravement malade ou victime d'un accident**

14 semaines au maximum en l'espace de 18 mois

Augmentation de la cotisation des allocations de 0.017%

*(coût pour les APG 77 millions)*

# **CONSULTATION en cours jusqu'au 16.11.18**

## **Proposition de 3 mesures**

### **3) Bonifications pour tâches d'assistance**

Même les personnes avec un degré d'impotence légère recevraient des bonification

*(coût pour l'AVS 1 million)*

# Les degrés d'impotence

**Grave** : besoin d'une aide régulière et importante d'autrui pour les 6 actes ordinaires de la vie, et nécessité de soins permanents ou d'une surveillance personnelle.

# 6 actes de la vie ordinaire

- se lever, s'asseoir, se coucher
- se vêtir, se dévêtir
- manger (couper des morceaux, amener la nourriture à la bouche, apporter le repas au lit)
- faire sa toilette (se laver, se coiffer, se raser, prendre un bain/se doucher)
- aller aux toilettes (se rhabiller, hygiène corporelle, façon inhabituelle d'aller aux toilettes)
- se déplacer (dans le logement ou à l'extérieur),  
entretenir des contacts sociaux



# Les degrés d'impotence

**Faible** : même avec des moyens auxiliaires, **besoin de façon régulière et importante** de l'aide d'autrui pour accomplir au moins 2 actes ordinaires de la vie ;

**Ou** besoin d'une **surveillance** permanente, ou d'un *accompagnement* durable pour faire face aux nécessités de la vie ;

**Ou** besoin de façon permanente de **soins lourds**, exigés par une infirmité, ou de **services réguliers** de tiers pour entretenir des contacts sociaux en raison d'une **grave atteinte des organes sensoriels** ou d'une **grave infirmité corporelle**.

Les choses avancent, mais lentement....



# Les 3 degrés d'impotence

**Moyenne** : besoin, même avec des moyens auxiliaires, d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir au moins 4 actes ordinaires de la vie ;

Ou besoin d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir 2 actes ordinaires de la vie et besoin d'une surveillance personnelle permanente ;

Ou besoin d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir 2 actes ordinaires de la vie et besoin, pour faire face aux nécessités de la vie, d'un accompagnement durable

# Étude sur les proches aidants et les professionnels de l'Institution genevoise de maintien à domicile dans le Canton de Genève AGeneva Care (juillet 2015)

